

COMPTE RENDU DE SEANCE DU 06 avril 2021

Membres présents : JEANNEROD Bernard, DELBOS Michel, HIRN Jean-Claude, EQUOY Alain, MERCIER Richard, BARETTE David, BOUQUET Océane, GALMICHE Pauline, NARBAY Pascal, THIEBAUD Vincent.

Membres absents excusés : CHOPARD Manon.

N° 07/2021 : Approbation du Compte de Gestion 2020. Budget commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2020 – budget communal, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de gestion 2020 – budget communal et autorise le Maire à le signer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

N° 08/2021 : Approbation du Compte de Gestion 2020. Budget eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2020 – budget eau, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de gestion 2020 – budget eau et autorise le Maire à le signer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

N° 09/2021 : Approbation du Compte de Gestion 2020. Budget assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2020 – budget assainissement, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le Compte de gestion 2020 – budget assainissement et autorise le Maire à le signer ainsi que tout autre document afférent à cette affaire.

N° 10/2021 : Vote du Compte Administratif 2020. Budget commune

Monsieur le Maire se retire et Monsieur DELBOS, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 – budget communal.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 – budget communal et autorise le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 11/2021 : Vote du Compte Administratif 2020. Budget eau

Monsieur le Maire se retire et Monsieur DELBOS, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 – budget eau.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 – budget eau et autorise le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 12/2021 : Vote du Compte Administratif 2020. Budget assainissement

Monsieur le Maire se retire et Monsieur DELBOS, 1er adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 – budget assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2020 – budget assainissement et autorise le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 13/2021 : Vote du taux des taxes 2021

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il faut décider du taux des taxes pour l'année 2021 et rappelle les taux votés depuis 2016 :

Taxe d'habitation 3,86 %

Taxe foncière (bâti) 6,94 %

Taxe foncière (non bâti) 28,88 %

A compter de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par la commune. Cette perte de ressource est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) soit un taux de 24.48 %.

Après délibération, le Conseil Municipal décide pour 2021 :

Taxe foncière (bâti) 6.94 %

+ Taux TFPB département de la Haute-Saône 2020 : 24.48 %

Soit un taux communal de TFPB 2021 de référence : 31.42 %

Taxe foncière (non bâti) 28.88 %

N° 14/2021 : Affectation du Résultat au Compte 1068

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'affecter une partie du résultat de fonctionnement du Budget communal au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement, soit 4 345.33 €.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

N° 15/2021 : Devis Toiture Salle des Fêtes

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Toitures de Franche-Comté pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes.

Le devis s'élève à 29 394.50 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le devis proposé par l'entreprise Toitures de Franche-Comté et autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions DETR et DEPARTEMENT et à signer tout document afférent à cette affaire.

N° 16/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 – Budget commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 – budget communal qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	131 860 €	131 860 €
Investissement	426 762 €	426 762 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2021 – budget communal et autorise le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 17/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 – Budget eau

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 – budget eau qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	49 599 €	49 599 €
Investissement	44 458 €	44 458 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2021 – budget eau et autorise le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 18/2021 : Vote du Budget Primitif 2021 – Budget assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 – budget assainissement qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	51 395 €	51 395 €
Investissement	46 000 €	46 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2021 – budget assainissement et autorise le Maire à signer tout autre document afférent à cette affaire.

N° 19/2021 : Subventions aux associations 2021

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder au titre des subventions 2021 à l'unanimité des membres présents :

- ADAPEI : 30€
- ADMR : 50€
- AFM : 50€
- Anciens combattants : 80€
- Coopérative scolaire : 180€
- Croix Rouge : 30€
- France Alzheimer : 30€
- La Chouette : 630€
- Ligue contre le cancer : 30€
- Maison Familiale de Montbozon : 30€
- Nafsep : 30€
- Prévention Routière : 30€
- Restos du coeur: 30€
- Sapeur pompiers Esprels : 50€
- Sapeurs-pompiers Montbozon : 80€
- Sapeurs-pompiers Villersexel : 50€
- Secours populaire : 30€
- Souvenir français : 50€

Soit un total de 1 490.00 €

N° 20/2021 : Amortissement sur investissement 2021 Budget Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir l'investissement de 2020 du budget EAU pour un Montant de 50 389.20 € correspondant aux canalisations sur réseau d'eau

Cet amortissement est réparti sur une durée de 60 ans

Compte 281531

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents cet amortissement et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

N° 21/2021 : Amortissement sur investissement 2021 Budget Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir l'investissement de 2020 du budget EAU pour un Montant de 6 310.12 € correspondant au matériel sur réseau d'eau (pompe).

Cet amortissement est réparti sur une durée de 15 ans

Compte 281561.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents cet amortissement et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

N° 22/2021 : Amortissement sur investissement 2021 Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir l'investissement de 2020 du budget ASSAINISSEMENT pour un Montant de 956.00 € correspondant au réseau d'assainissement.

Cet amortissement est réparti sur une durée de 1 an

Compte 281532.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents cet amortissement et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

N° 23/2021 : Provisions pour risques Budget Eau et Budget Assainissement

Provisions pour risques au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

Provisions à hauteur de 15 % des restes à recouvrer soit 300 € pour le budget Eau et 300 € pour le budget Assainissement

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents ces provisions et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

N° 24/2021 : Projet Mise en oeuvre du RIFSEEP

Complément attribué aux agents communaux et à la secrétaire

IFSE : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise.

Indemnité annuelle de 900 € proratisé au 9/35^{ème} soit 230 € versé moitié en juin et moitié en décembre.

CIA : Complément indemnitaire : de 0 à 400 € annuel : proposition : 0%

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents la mise en place du RIFSEEP uniquement aux agents titulaires et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

N° 25/2021 : Compte rendu Comité technique du CDG 70

Après délibération, le Conseil Municipal vote à 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et une abstention pour la participation mensuelle de la mutuelle et de la prévoyance uniquement aux agents titulaires et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

N° 26/2021 : Renouvellement convention CDG assurance statutaire 2021-2024 par SOFAXIS

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le renouvellement de la convention assurance statutaire et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

N° 27/2021 : Pacte de Gouvernance 2020-2026

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votes :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance proposé par la CCPMC et autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires.

N° 28/2021 : Compte Rendu Réunion Pact 2

Après avoir entendu Le compte rendu de la réunion du Pact 2 de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents et autorise le maire à effectuer toutes les démarches et à signer les documents afférents à cette affaire.

N° 29/2021 : Désignation délégués CLECT

A la demande de la CCPMC, chaque commune doit désigner un délégué et un suppléant pour représenter la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne Monsieur Michel DELBOS comme titulaire et Monsieur Alain EQUOY comme suppléant

N° 30/2021 : Contrôle Borne incendie

Monsieur le Maire propose une mutualisation pour l'entretien des bornes incendie avec la société BC2I (bornes incendie, état, performance) contrôle débit + pression.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents la mutualisation.

N° 31/2021 : Vente terrain parcelle AB 151

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de la vente du complément de la parcelle AB151 de 2 244 m² réparti comme suit :

890 m² en terrain constructible à 15 €/m²

1 354 m² en terrain non constructible à 3 €/m² soit un total de 17 412 €

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents la vente de la parcelle AB151 et autorise le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

N° 32/2021 : CCPMC- Transfert compétence mobilité

Après avoir pris connaissance des compétences mobilité de la CCPMC, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le transfert à la CCPMC et autorise le Maire à signer les documents afférents à cette affaire.

N° 33/2021 : Alambic communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une caution pour la réservation de l'alambic et propose la somme de 50 € par réservation géré par l'employé communal.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS DIVERSES

Compte Rendu du Conseil municipal du 19/01/2021

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Elections régionales et départementales

Les élections se dérouleront les 13 et 20 juin 2021.

Reconduite des cartes jeunes distribuées de 0 à 30 ans

Voté à l'unanimité des membres présents.

SLOW UP

Le slow up se déroulera le 12 septembre 2021.

Fleurissement du village

Fleurissement envisagé et inscription à village fleuri.

08 mai 2021

Manifestation au monument en attente des directives

Evocation du devenir d'ancien matériel

Tables d'école, mortier, artifice

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit